

Charte de responsabilité environnementale du CEFE

Préambule

Dans son projet d'unité 2021-2026, le CEFE a souhaité mettre en œuvre une science « faite autrement » avec l'objectif d'« assurer une activité scientifique de qualité tout en maintenant le bien-être au travail ». Pour ce faire, le laboratoire a identifié trois cibles pour guider sa réflexion : la gestion durable des ressources (dont numériques) en incluant les espaces de travail, la recherche de nouvelles formes d'interactions avec ses partenaires ici et là-bas, le besoin de retrouver le temps de la recherche.

Poser cet objectif et identifier ces cibles revient à *interroger* à la fois le cadre dans lequel se placent les activités de recherche du CEFE, et la façon dont elles sont réalisées, tout en préservant les valeurs du laboratoire. Le décalage de plus en plus flagrant entre le pas de temps utilisé pour le financement et l'évaluation de la recherche, et le temps effectif nécessaire aux avancées scientifiques les plus significatives, a des conséquences directes sur la façon dont nous faisons de la recherche, en contraignant fortement la mise en œuvre de pratiques permettant d'accomplir notre mission de recherche de service public tout en respectant l'environnement.

Dans ce contexte, cette charte permet d'affirmer la volonté du CEFE de continuer d'accomplir sa mission de recherche de service public, tout en acceptant sa responsabilité environnementale.

Cette charte marque la première étape d'une politique environnementale du CEFE, allant au-delà de la question de la décarbonation, afin que *le laboratoire puisse contrôler son empreinte environnementale et rester maître de son évolution future*. Elle comporte cinq principes et cinq engagements.

Les cinq principes sur lesquels reposent les activités de recherche du CEFE :

- Respecter la liberté académique de chacun-e à travers la maitrise des questions de recherche.
- Défendre une recherche publique de qualité, consciente des enjeux environnementaux, respectueuse des femmes et des hommes qui la réalisent.
- Mettre en œuvre sa responsabilité sociétale vis-à-vis des enjeux environnementaux à travers la diffusion des résultats de recherche, la formation et la sensibilisation, l'aide à la prise de décision.
- Témoigner d'une exemplarité éco-responsable sur les dimensions de l'activité de recherche maitrisées par le CEFE, en raison de la forte visibilité de l'unité sur ses objets d'étude.
- Soutenir les organismes et établissements tutelles dans la construction d'un nouveau modèle de fonctionnement liant qualité de la recherche et responsabilité environnementale.















Le CEFE s'engage sur cinq actions transversales :

- Faire preuve de sobriété partout où cela est possible, selon des modalités adaptées aux types de recherche (théorique, expérimentale, observation, simulation, scénarisation).
- Rechercher systématiquement la durabilité des investissements (bâtiment, infrastructures expérimentales, numérique...) et des équipements (ordinateurs, matériel scientifique, consommables...).
- Informer sur l'empreinte environnementale de l'activité du CEFE, diffuser les bonnes pratiques et former les membres du CEFE aux moyens de sa régulation, suivre l'effet de cette politique de sensibilisation par l'évolution de cette empreinte.
- Travailler sur des procédures administratives simplifiées avec les tutelles, prenant en compte la dimension environnementale (dématérialisation, identification des fournisseurs éco-responsables, marchés...).
- Centrer le domaine d'action de cette charte exclusivement sur les activités professionnelles avec un engagement collectif à ne pas empiéter sur les choix privés.



Charte individuelle de bonne conduite environnementale

Présentation de la charte

Cette charte, code de bonne conduite, aide à agir au quotidien pour réduire l'empreinte environnementale de chacun des membres du CEFE dans le cadre de leur activité professionnelle. En accord avec la règlementation, elle est avant tout une source de recommandations et d'idées, dont certaines sont applicables dans la vie de tous les jours. Ses propositions peuvent être enrichies par les expériences et partages de chaque membre du CEFE.

Cette charte a été validée par le Conseil d'Unité du 7 avril 2022, modifiée le 27 octobre selon les recommandations de nos tutelles. Elle est diffusée à chaque membre du CEFE.

1- Gestion des déchets :

- Je respecte les règles de gestion des déchets et de tri sélectif au CEFE, qui sont expliquées sur les plaquettes affichées dans les espaces de travail et sur CORE (portail Science Autrement).
- J'utilise le matériel recommandé par les différentes plateformes pour un usage « non unique » lorsque cela est possible.
- J'optimise mes protocoles pour limiter l'utilisation de matériel à usage unique.
- Je favorise l'utilisation de vaisselle et objets réutilisables lors de l'organisation d'évènements conviviaux.
- Je limite mes impressions papier, et surtout en couleur, au strict nécessaire.

2- Gestion de l'énergie et de l'eau :

- Je m'assure que les postes énergivores dont je suis responsable au laboratoire sont éteints la nuit et le week-end.
- Je m'assure que les lumières sont éteintes lorsque je quitte une pièce.
- Je m'assure que les ordinateurs (hors sessions de calculs) et écrans de la pièce où je travaille sont éteints la nuit, le week-end ou pendant mes absences.
- Je m'assure que les portes qui maintiennent la chaleur en hiver (sas d'entrée) et la fraicheur en été (couloirs climatisés) sont fermées après mon passage.
- Pour les pièces qui en disposent, j'utilise la climatisation de façon raisonnable et je l'éteins la nuit, le week-end ou pendant mes absences.
- J'utilise l'eau osmosée à bon escient.

3- Gestion informatique:

- Je limite mon stockage numérique en vidant ma poubelle de courrier régulièrement et en sélectionnant les données qui doivent être archivées.
- Je limite l'envoi de pièces jointes, surtout sur des listes de diffusion, et privilégie l'utilisation de















- services de transfert ou le dépôt sur un espace accessible en partage.
- J'optimise mes codes de calculs couteux avant de les envoyer vers les clusters de calculs.
- Je stocke, sauvegarde et archive de manière éco-responsable les données liées à mon activité de recherche.
- Je participe à la campagne de recyclage de matériel organisée annuellement par le service informatique.

4- Mobilité durable dans le cadre professionnel

- J'utilise dans la mesure du possible la marche, les transports en commun, le vélo, le co-voiturage, au moins pour mes déplacements professionnels locaux.
- Je voyage en train lorsque la durée du voyage est inférieure à 4 heures, ce qui inclut les déplacements sur Paris.
- Je propose à mes invités le train comme moyen prioritaire de déplacement lorsque la durée de voyage est inférieure à 4 heures.
- Je favorise les déplacements en train plutôt qu'en voiture pour les trajets supérieurs à 300 km lorsque cela est compatible avec la nature de mon déplacement.
- Je réduis ma participation aux conférences qui nécessitent des déplacements en avion.
- Je restreins le nombre de mes missions nécessitant des vols long courrier en favorisant des séjours de plus longue durée couplant travail sur le terrain, rencontres scientifiques, conférences... lorsque cela est possible.
- Je favorise la visio-conférence lorsque ma présence physique n'est pas strictement nécessaire.
- Je propose la visio-conférence aux participants des réunions que j'organise dès lors que leur présence physique n'est pas strictement nécessaire ou que la durée de la réunion est courte.

5- Mes achats:

- Je choisis en priorité des fournisseurs respectueux de l'environnement quant aux méthodes de conditionnement, et plus généralement leur éco-responsabilité lorsqu'elle est connue.
- Je favorise les équipements à basse consommation énergétique.
- Je cherche à concentrer ou mutualiser mes achats avec ceux d'autres équipes pour limiter les emballages et coûts environnementaux de transport.
- Je limite l'achat de nouveaux ordinateurs et écrans au strict nécessaire, par exemple en augmentant leur durée d'utilisation grâce à un allongement de la durée de la période de garantie.
- Lorsque j'organise des réunions ou des colloques, j'évite l'achat d'objets personnalisés (type goodies) et je privilégie les repas fabriqués à base de produits locaux.